



Éditorial

Cette deuxième édition de ***l'Echo de la Charnie – La lettre d'information de la Mairie de Chemiré-en-Charnie*** vient compléter le bulletin du mois de janvier. Elle a vocation à renseigner et faciliter le quotidien des Chemiréens et Chemiréennes.

Avez-vous visité le site web de notre commune ? Chemiré-en-Charnie est « sur la toile ». Le site vous tient au courant des informations dont vous pourriez avoir besoin et explore les atouts de notre environnement.

N'hésitez pas à nous transmettre vos besoins et à nous donner votre avis et vos idées pour que ce site et cette lettre soient utiles à chacun et à chacune.

Le Maire
Michel COUTELLE



Le cours de l'eau courante

Quand on dit d'une eau qu'elle est potable, c'est qu'elle a toutes les qualités requises pour être bue en toute confiance et sans risque pour la santé.

Pour atteindre ce niveau, il a fallu réaliser bien des contrôles, des traitements et des travaux car les eaux naturelles ne sont pas propres (exception faite de quelques eaux souterraines).

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Charnie et Champagne (régie de 9 communes) a la mission de produire et d'alimenter en eau potable les quelques 4000 habitants de son territoire dont fait partie Chemiré-en-Charnie.

Produire de l'eau potable

Comment une eau naturelle est-elle impropre à la consommation ?

L'eau est un élément vivant et fragile. Elle circule dans des sols de natures différentes, traverse des zones agricoles, longe des sites industriels. Autant de risques d'être contaminée par des nitrates, pesticides, herbicides, fongicides, rejets industriels, et autres résidus de médicaments, produits vétérinaires, bactéries, virus pathogènes qu'il n'est pas bon de retrouver au fond de son verre !

Ainsi, avant d'acheminer l'eau naturelle dans les canalisations, il est nécessaire de la soumettre à quelques traitements.

La décantation, la filtration et la désinfection sont les étapes les plus communes pour transformer l'eau afin de la rendre propre à la consommation. Plus la ressource en eau est polluée et plus ces différentes phases sont longues et coûteuses.

Le bon état des eaux douces, des milieux marins et la gestion des inondations sont des objectifs nationaux et européens. L'artificialisation des rivières et les pollutions diffuses restent les principales causes de dégradation des eaux. Pour assainir, il faut réduire les transferts de sédiments, restaurer les zones humides, refaire les réseaux d'eaux usées et fluviales, entretenir les berges des rivières qui s'érodent, recréer du bocage et des talus. Des progrès ont été réalisés pour réduire les pollutions ponctuelles tels que l'assainissement des collectivités et des entreprises.

L'eau potable du robinet est un luxe. C'est l'un des aliments les plus contrôlés. Les contrôles sanitaires sont aujourd'hui réalisés par l'Agence Régionale de la Santé.

Alimenter en eau potable

D'où vient l'eau du robinet ?

Le SIAEP a deux zones de captage : le Guérineau à Saint-Symphorien et le Rocher à Ruillé-en-Champagne et deux forages à Saint Denis d'Orques : la Baratière et Poipaille.

Le stockage est contenu dans les réservoirs situés au camp de la Vache Noire à Saint-Symphorien, la Baratière à Saint Denis d'Orques et la Poissonnière à Chemiré-en-Charnie.

Le réseau des canalisations sur le domaine public est entretenu pour prendre garde aux fuites d'eau.

Le saviez-vous ?

1 m³ correspond à
1000 litres.

120 m³ d'eau est
la consommation moyenne
annuelle d'une famille de
4 personnes.

Assainir

Que fait-on des eaux usées ?

L'assainissement vise à assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées et des excréments en minimisant les risques pour la santé et pour l'environnement. De manière générale, l'assainissement comprend l'évacuation et le traitement des eaux et des solides usagés. Ces matières incluent les eaux de pluie, de drainage, de lavage, les eaux usées et / ou provenant de toilettes, les excréments, et les déchets solides ; ces derniers ont différentes origines (domestique, agricole, industrielle, médicale...).

Les traitements des eaux usées peuvent être réalisés de manière collective dans une station d'épuration ou de manière individuelle. Le lagunage, est une technique naturelle d'épuration des eaux. Elles vont transiter dans des bassins « tampons » avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Le tarif de l'eau

Comment comprendre nos factures d'eau ?

Les abonnés à la distribution de l'eau potable et au rejet des eaux usées reçoivent différentes factures dans l'année. Les coûts sont répartis entre 3 établissements :

- **La commune** perçoit les taxes, l'abonnement assainissement, la consommation eau rejetée et elle collecte la redevance agence de l'eau.



- **Le SIAEP** perçoit l'abonnement eau annuel, la consommation eau et collecte la redevance agence de l'eau. Quatre techniciens y travaillent.



- **L'Agence de l'eau** Loire Bretagne perçoit les redevances liées à la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte pour prélèvement en fonction des volumes d'eau prélevés et consommés et des pollutions rejetées. Cela correspond, en moyenne, à 12% du prix du m³ d'eau. Elle consacre environ 300 millions d'euros par an à la reconquête de la qualité des eaux du bassin Loire-Bretagne.

Pour aller plus loin

<http://www.siaepcharnie.fr>

<http://www.prenons-soin-de-leau.fr/>



La dotation de l'état et l'impact sur les impôts

La loi de finances 2015, adoptée par l'Assemblée Nationale, a entériné la diminution des concours financiers de l'Etat dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.



Les taux d'imposition 2015

- La taxe d'habitation : 15.56 %
- La taxe foncière (bâti) : 12.53 %
- La taxe foncière (non bâti) : 23.99 %
- La Contribution Foncière des Entreprises : 13.95 %

Concrètement pour notre commune, nous constatons pour 2015 une diminution de la Dotation Forfaitaire de 2142 € par rapport à 2014. La diminution de la Dotation va se poursuivre pour les années 2016 et 2017. La baisse est estimée pour 2017 à 9355 € par rapport à 2013.

Le conseil municipal a voté les taux d'imposition pour 2015 avec une augmentation de 0.5 points par taxe, soit une recette supplémentaire de 1845 €.





Les sentiers de randonnée

Depuis quelques jours, un panneau d'orientation accueille les passants sur la place Saint-Gilles de Chemiré-en-Charnie. Il donne une vue générale de la commune, ses hameaux, ses rivières et les communes alentours. Des photos représentent les sites qui gardent la mémoire de notre commune : la chapelle d'Étival, l'église Saint-Gilles, le logis de la Forge et les beautés de notre campagne tels que l'étang du Moulin de l'Abbaye et les chemins creux.



Panneau de la place Saint-Gilles

Aujourd'hui quatre sentiers de randonnée sont praticables :

- Le circuit de la Forge
- Le circuit de la Houette
- Le circuit du Chemin de Fer
- Le circuit de la Charnie



Détail du panneau de la place Saint-Gilles



Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement. Le prochain recensement aura lieu

à Chemiré-en-Charnie du 21 janvier au 20 février 2016.

Vous serez contacté par l'agent recenseur qui vous donnera toutes les informations. Vous pourrez répondre aux questionnaires sur papier ou directement par voie dématérialisée via internet.



Tout jeune doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire. Rendez-vous en mairie avec votre carte d'identité et votre livret de famille. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Elle est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (CAP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...).

Une démarche obligatoire

Tout jeune français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger)



Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté.

Plus d'informations en mairie et sur le site : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete>



Ca s'est passé à Chemiré

La chasse aux œufs était ouverte le 6 avril 2015 et les 21 enfants n'ont rien laissé derrière eux !



Le repas du CCAS pour les anciens

Dimanche 26 avril, 20 Chemiréens se sont retrouvés pour le traditionnel repas du CCAS offert aux habitants de plus de 60 ans.

Exceptionnellement cette année, le repas n'a pas eu lieu à la salle des fêtes de Chemiré mais à Chantenay-Villedieu à l'occasion de la journée des commerçants et des artisans.

Les personnes de plus de 80 ans qui ne peuvent quitter leur domicile et qui en avaient averti le CCAS ont reçu un plateau repas.

Ce repas est toujours un moment de convivialité.

Le concours des maisons fleuries



Le jury est passé le 4 juillet.

Nous connaissons le classement des maisons, cours, jardins et trottoirs les mieux fleuries dans le bulletin de janvier prochain.

Le rallye du 1er mai et la soirée paella



Cette année, les 15 équipes ont sillonné les routes entre Sillé le Guillaume, Bais et Chemiré. Les amis et les familles se sont mesurés aux questions sur le patrimoine et l'environnement et ont résolu quelques sudoku et autres jeux.

L'année prochaine, le rallye sera organisé par l'équipe gagnante !

Randonnées – Pêche - Concert



Un programme à la carte ce dimanche 28 juin où il s'agissait juste de profiter, en famille et entre amis, de la journée organisée par l'association animations loisirs avec la fédération de pêche sur le site du Moulin de l'Abbaye :

Petite et grande randonnée autour de l'étang, pêche pour petits et grands, pique nique à l'ombre et concert en plein air par l'orchestre de la Vègre.



Le calendrier des manifestations organisées par l'Association Animation Loisirs

La Saint Gilles

Le loto se déroulera le samedi 5 septembre 2015

Le repas cochon grillé sera dégusté le dimanche 6 septembre 2015

Repas « pot-au-feu » est fixé le 21 novembre 2015

Le spectacle de Noël se fera un samedi après-midi de décembre (à préciser)



L'État civil

Au cours du 1er semestre de cette année, nous avons eu la joie d'apprendre la naissance de Florian BARBIEUX.

Nous présentons nos meilleurs vœux au Bébé et à sa famille.



Infos pratiques

La Mairie

Vous voulez
contacter la
mairie ?



Ouverture de la Mairie

Les mardis de 10h à 12h et de 14h à 18h

Les vendredis de 14h à 18h

Les premiers et troisièmes samedis du mois de 10h à 12h

Ouverture d'été

Du 1^{er} juillet au 31 août la mairie sera ouverte au public
le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h



mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr



<http://www.chemireencharnie.mairie72.fr/>

Info de dernière minute :

Chemiré-en-Charnie est à la UNE de la gazette de l'office du tourisme de la LBN en juillet 2015.

Rappel

Le dépotoir de la FENDERIE est interdit !

Depuis la circulaire de 2004 émanant du ministère de l'écologie et du développement durable, aucune décharge n'est autorisée. Il convient de déposer ses déchets en déchetterie, y compris les déchets verts, les encombrants, la terre et les gravats issus du BTP....

Les déchetteries

Brains sur-Gée : La Touche
Brûlon : route de Viré
Chantenay-Villedieu : route de Sablé
Loué : route de Vallon sur Gée
Noyen-sur-sarthe : rue de la Croix Fleurie
Saint-Denis d'Orques : boulevard de la gare

LE
STICKER DECHETTERIE :
A partir du 1er mai le
sticker est obligatoire sur
le pare-brise du véhicule. 1
sticker par foyer.
Si vous changez de
véhicule vous pourrez en
demander auprès
de la Communauté de
communes LBN



HORAIRE D'ÉTÉ : DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

HORAIRE D'HIVER : DU 1^{ER} OCTOBRE au 31 MARS

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
Brains	9h-12h	9h-12h									9h-12h	9h-12h
					14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h
Brûlon	9h30-12h	9h30-12h							9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
									14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h
Chantenay	9h-12h	9h-12h									9h-12h	9h-12h
					14h-18h	14h-17h			14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h
Loué					9h-12h				9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h			14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h
Noyen			9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h					9h-12h	9h-12h
	14h-18h	14h-17h					14h-18h	14h-17h				
Saint-Denis	9h-12h	9h-12h					9h-12h	9h-12h				
									14h-18h	14h-17h	14h-18h	14h-17h